Assemblée Générale

Assemblée générale du GRAINE ARA 2021

- EEDD : enjeux, pédagogies et méthodes

- 05/05/2021
- Visioconférence de 17h30 à 21h
  69002 En ligne
  France

- Organisé par : Graine Auvergne-Rhône-Alpes
- info@graine-ara.org · 09 72 30 04 90
- - Inscrivez-vous
  - Réglez votre adhésion 2021
  - Votez !
- Public :
  Adultes • Élus • Animateurs occasionnels (BAFA BAFD) • Animateurs professionnels (BAPAAT, BPJEPS, BTSGPN...) • Enseignants • Salariés •
- Accessibilité :

Article déposé par GRAINE ARA le ven 05/03/2021 - 13:33

L'assemblée générale se tiendra le **mercredi 5 mai 2021** de **18h à 21h**, elle est ouverte à tous et toutes : adhérent.e ou non du GRAINE. Nous vous présenterons les principales actions menées en 2020 et les perspectives pour 2021 et les années à venir.

Nous vous attendons les plus nombreuses et nombreux possible !

Ordre du jour

- A partir de 17h30 : Accueil des participant.e.s
- 18h00 : Démarrage de l'AGO : accueil et présentation de son déroulement.
- 18h05 : Présentation du rapport moral 2020.
- 18h20 : Présentation du rapport d'activités 2020.
- 18h55 : Présentation du rapport financier (exercice comptable 2020).
- 19h35 : Présentation des candidatures au conseil d'administration.
- 20h00 : Questions diverses et échanges.
- 21h00 : Fin de l'assemblée générale ordinaire.

Le vote

Jusqu'au 5 mai minuit, les personnes et structures adhérentes du GRAINE sont invités à voter et s'exprimer en ligne.

Les votes ont lieu ici : https://framaforms.org/assemblee-generale-ordinaire-du-graine-ara-2021-votes-1616594389

Et concernent :

- le rapport moral : **consulter ce document**
- le rapport d'activités : **consulter ce document**
- le rapport financier et les rapports du commissaire aux comptes : **consulter ce document**
- l'affectation du résultat de -43 828 € de l'exercice 2020 au compte de report à nouveau,
- les candidatures au conseil d'administration : **consultez ce document**

Le dépouillement de ces votes se tiendra le 6 mai et les résultats seront annoncés ce même-jour. Comme le précisent nos statuts, seul.e.s les adhérent.e.s à jour de cotisation pourront formellement exercer leur droit de vote. Si ce n'est pas votre cas, vous pouvez le faire dès maintenant à l'aide du bulletin d'adhésion en ligne en réglant par chèque ou par virement.
A noter : Si vous ne pouvez pas être présent.e le 5 mai, vous pouvez tout de même voter.

Inscriptions

Vous pouvez dès maintenant et jusqu'au 5 mai midi vous inscrire en ligne.
Le lien pour assister à l'AG sera communiqué à toutes les personnes inscrites par mail suite à leur inscription en ligne.



L'assemblée générale est un temps fort de la vie du réseau et de notre vie associative, celui de l’expression de tous sur le sens, les finalités et les valeurs de notre projet associatif.

CONSULTEZ AUSSI